

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-141
du Conseil municipal
Séance du 16 novembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI** procuration à M. **CEGIELSKI**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à J. **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Régularisation des opérations pour compte de tiers

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le solde débiteur du compte 4581 d'un montant de 240 020,13 € au 31/12/2021,

Vu le solde débiteur du compte 45621 d'un montant de 1 125 832,11 € au 31/12/2021,

Vu le solde débiteur du compte 4541 d'un montant de 6 479,06 € au 31/12/2021,

Vu les propositions d'apurement du Comptable Public dans son courrier en date du 21/09/2022,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 09 novembre 2022,

Le Conseil municipal décide : à la majorité – 1 vote contre (A.BLANCHER), 7 abstentions (A.POMMIER, P.BORDES procuration à A.POMMIER, O.WIRY, J-L.MORELLI, L.MARQUES ROUX, B.NASS, T.VINCENT)

- d'autoriser l'apurement du compte 4581 d'un montant de 240 020,13 € par opération d'ordre non budgétaire, en débitant le compte 1021 "dotation" par le crédit du compte 4581. Cette opération comptable, qui sera passée par le Comptable Public au vu de la délibération, est sans incidence sur les résultats budgétaires de la commune,
- d'autoriser l'apurement du compte 45621 d'un montant de 1 125 832,11 € par opération d'ordre non budgétaire, en débitant le compte 1021 "dotation" par le crédit du compte 45621. Cette opération comptable, qui sera passée par le Comptable Public au vu de la délibération, est sans incidence sur les résultats budgétaires de la commune,
- d'autoriser l'apurement du compte 4541 d'un montant de 6 479,06 € par l'émission d'un titre de recette à la nature 4542 et d'un mandat à la nature 678 pour le même montant de 6 479,06 €. Les crédits correspondants seront prévus au Budget Supplémentaire 2022.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 22 novembre 2022

et publié le 22 novembre 2022

